

qui s'est fait sentir sur le marché monétaire, a dû se borner à des arrangements temporaires pour solder l'emprunt des vingt millions de francs contracté en 1891 et remplir les autres engagements de la province. Ces arrangements vous seront soumis. Quoiqu'il y ait lieu d'espérer que les effets de cette crise cesseront bientôt, mon gouvernement vous soumettra des projets de loi qui lui permettront d'utiliser certaines ressources dans le cas où cela serait plus avantageux.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Je vous engage à examiner sérieusement la situation financière; vous vous convaincrez de la nécessité de pratiquer la plus stricte économie, de ne plus ajouter aux engagements de la province, et de les diminuer chaque fois que l'occasion s'en présentera. Cette politique s'impose; sans elle vous ne réussirez pas à inspirer en notre crédit toute la confiance que doivent commander les vastes ressources de notre territoire et de l'industrie de notre population.

LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE

La refonte des lois sur la procédure civile a fait des progrès satisfaisants. Une partie de ce travail vous sera soumis pendant cette session. Le reste sera complété pour la prochaine session.

Vous allez être invités à reprendre l'étude du projet de loi si important qui vous a été soumis à la fin de la dernière session au sujet de la réorganisation des tribunaux judiciaires.

L'ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES BOISSONS ÉNIVRANTES

Vous serez appelés à légiférer de nouveau sur le débit des liqueurs éniivrantes. Cette question ne laisse pas de préoccuper vivement l'opinion publique. A la vue des maux causés par l'intempérance, vous ne refuserez pas, j'en suis convaincu, de faire la législation que réclame la société.

Cette session promet d'être mouvementée si on en juge par les séances qui ont eu lieu à venir jusqu'à présent et parmi lesquelles il s'en est trouvées de très orageuses.

M. Desjardins, député de Kamouraska, proposera encore de nouveau que l'indemnité parlementaire soit diminuée.

M. Cooke, député de Drummond, demande encore l'abolition du conseil législatif.

Le bilan financier de la province, pour l'exercice expiré le 30 juin dernier a été soumis et se résume comme suit :

Recettes ordinaires.....	4,391,770
Depenses ordinaires.....	4,190,522
laissant un surplus.....	\$201,248

Cependant les dépenses extraordinaires imputables au capital changent ce surplus en un léger déficit de \$20,000. On se rappelle que l'exercice 1890-91 s'était soldé par un déficit de près d'un million.

CAUSERIE AGRICOLE

Quelques considérations sur les plantes ensilées

L'ensilage des fourrages verts n'est pas tout-à-fait celui des plantes racines que le cultivateur cherche à conserver pendant toute la durée de l'hiver, contre l'échauffement et la pourriture.

Le cultivateur ne pourra conserver les plantes fourragères qu'à la condition de les soustraire à l'action de l'air depuis le moment de l'ensilage jusqu'à celui de la fermentation.

Telles que les plantes fourragères sont apportées au silo, elles contiennent au moment de la récolte les trois quarts et même les quatre-cinquièmes de leur poids total en eau de végétation. Elles s'échauffent vite, mais si elles sont bien tassées, bien foulées, bien pressées, bien chargées, la température ne s'élèvera pas au-dessus des nécessités de la fermentation alcoolique, qui en pareil cas est la seule désirable. Les plantes sont caractérisées par un goût d'alcool facile à reconnaître. Quant à ce qui a rapport à la conservation des plantes-racines, il faut éviter l'échauffement avec la fermentation putride comme dernier terme, mais à l'égard des plantes fourragères où l'échauffement est inévitable, il faut savoir s'arrêter à la fermentation alcoolique.

Le blé-d'Inde est un composé d'un certain nombre de principes nutritifs différents, tels que matières azotées, sucre, matière grasse, fécule ou amidon et cellulose. Lors de l'ensilage, ces principes nutritifs, sous l'influence de la fermentation, subissent différentes modifications dont le résultat final a pour conséquence d'amener l'enrichissement du fourrage en certains principes aux dépens d'autres qui se décomposent et disparaissent sous forme d'eau, d'acide carbonique, d'alcoolique et autres composés. Les modifications qui se produisent dans la composition du blé-d'Inde prennent également naissance à différents degrés, dans les matières autres que le blé-d'Inde que le cultivateur fait entrer dans l'ensilage, telles que pailles, balles de céréales, etc.

Nombre de cultivateurs qui ont mis en pratique l'ensilage du blé-d'Inde, ne croient plus à la nécessité des menues pailles pour en absorber les excès d'humidité du blé-d'Inde; ils n'encombrent plus l.